



Réf. Farde e-Assemblées : 2354341

N° OJ : 125

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2020

Objet : Octroi de subsides aux associations locales pour l'organisation de stages d'été contre le racisme.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2020;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances et lutter contre tout type de discrimination, y compris le racisme, des subsides peuvent être accordés à différentes asbl et ONG;
Afin de proposer aux jeunes citoyen.ne.s de la Ville de Bruxelles des activités à l'été 2020 à défaut de ne pas avoir pu voyager ou participer à d'autres activités extra-scolaires suite aux restrictions sanitaires;

Considérant que plusieurs associations locales ayant une expérience en matière de lutte contre le racisme ont été consultées afin de réfléchir à une collaboration sur l'été à destination des enfants de 6 à 12 ans et des jeunes de 12 à 18 ans.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : des subsides sont octroyés aux associations suivantes :

1. Artistes de l'éducation asbl - "Stage d'été pour les ado contre le racisme" : 6.100,00 EUR;
2. Sequenza asbl - "Activité théâtre: diversité & antidiscrimination" : 1.900,00 EUR.

Article 84201/33202 du budget ordinaire 2020.

Annexes :